



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS



# Mise en œuvre des techniques innovantes et accès à leur financement

## Le point de vue des pathologistes libéraux

Nicolas Weinbreck

MédiPath (Site de Fréjus-StRaphaël)

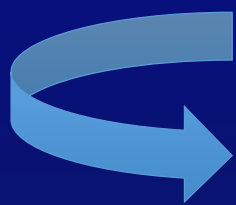


SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS

# Cancérologie libérale



- 50 % de la cancérologie française
- 66% des diagnostics AnaPath de cancers
- Outils statistiques et de communication



Excellente lisibilité de l'activité de cancérologie libérale



Intégration indispensable

Evaluation globale des innovations technologiques



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS



# Innovations technologiques en libéral

- Forte restructuration en cours
- Structures de taille très importante
- Pathologie moléculaire et ACP libérale
  - Qualification du prélèvement et validation pré-analytique
  - Pathologie moléculaire fait partie du cœur de métier
  - Compte-rendu unique intégré
- Accréditation en ACP libérale
  - Accréditation 15189
  - BRAF et RAS en routine
  - raccourcissement des délais 3 à 8 jours versus 5 à 19 j



Cadre juridique et financement ?



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS



# Questions

## Conventions - Eligibilité

- Type de prescripteurs ?

établissements « éligible au financement de la MERRI G03 »

*d) Autres établissements de santé privés ayant conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM) avec l'ARS ?*

- Type d'effecteurs ?

Quels professionnels de santé sont « autorisés » à réaliser ces analyses ? ACP ?

- Arbitrage pour les facturations inter-établissements ?

- Cadre des conventions ?

Projet de convention de la DGOS ?

Protocole de recherche (notion obligatoire ?)



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS

# Questions



## Qualité, Firmes de signature Génomique, NGS

- **Accréditation 15189**

Quels actes : RIHN, LC ?  
Selon quelle logique ?

- **NGS**

Séquençage haut débit au sein du RIHN ?  
RIHN prioritaire pour la prise en charge financière ?  
LC réduite à peau de chagrin ?

- **Signature génomique**

techniques centralisées **en dehors du territoire national**  
établissements ayant déjà conclu des conventions



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS



# Questions

## Le financement en pratique

- Enveloppe fermée ?
- Priorité des RIHN Vs Liste complémentaire ?
- Respects des tarifs fixés ?
- Avance de trésorerie, Délais et modalités de reversement ?
- Acte N005 de la LC : *sélection et préparation d'un échantillon FFPE pour analyse de génétique somatique des cancers (AHC200 = 56€)*
- Quid des actes RIHN ou LC déjà réalisés sous convention par des ACP libéraux pour des établissements de soins privés ?



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS

# Questions



- Quel est l'objectif réel du RIHN / LC ?

Financer l'innovation ? Raccourcir les délais ? Pallier les insuffisances de la CNAM ? « coller » les tests compagnons aux thérapies ciblées ?

- Volonté réelle de passage à la nomenclature des actes innovants ?

Que font des actes de routine au milieu d'actes innovants ?

Pourquoi ne sont-ils pas dès aujourd'hui à la nomenclature ?

Expériences passés (HAS – CNAMTS)

Purge de la LC en combien de temps ?

- Membres des commissions d'introduction des nouveaux actes ? Rôle réel ?



SYNDICAT DES  
MEDECINS  
PATHOLOGISTES  
FRANÇAIS

# Conclusion



- **Sentiment des ACP libéraux**

- interlocuteurs différents, qui se renvoient la balle

- Inégalité de traitement juridique

- Inégalité d'accès des libéraux à ces technologies

- Inégalités d'accès aux soins des patients qui font le choix du libéral ou des CHG

- **Exacerbé par**

- techniques facilement réalisables

- raccourcissement des délais

- Démarrage plus précoce des ttt ciblées, plus d'inclusions protocoles

**Volonté d'exclure le libéral du système ?**

**Volonté de rompre le principe du libre choix du patient ?**